

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206261001

**Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la
fourniture de l'entretien des sites de régulation et de
mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période
de 36 mois - Dépense totale de 984 698,79 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 19-17858 - 2
soumissionnaires.**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206261001

Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 984 698,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17858 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 8 avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a bien expliqué que ce projet portait sur la régulation et la mesure de l'eau potable de l'ensemble du réseau, en visant l'économie par la réduction du volume perdu par les fuites. Les commissaires ont donc bien compris que ce contrat prévoit l'installation d'un régulateur sur les quelque 300 nouveaux sites ainsi que différents types d'interventions, dont la surveillance à distance du réseau. Il a également été précisé que la firme Simo était accréditée pour intervenir en cas d'urgence.

En ce qui concerne le prix obtenu en réponse à cet appel d'offres, trois firmes ont pris le cahier des charges et deux soumissions ont été reçues. La particularité de ce dossier réside tant dans l'écart observé entre l'estimation de contrôle qu'entre les prix des deux soumissionnaires. D'une part, le prix de l'adjudicataire est favorable à la Ville de Montréal, de 32%. Par ailleurs, l'écart entre le prix du soumissionnaire et celui de l'adjudicataire est extrême, de plus de 300%. L'analyse du Service présentée à la Commission est à l'effet que l'adjudicataire a soumis des taux horaires plus bas que l'estimé de contrôle et qu'il a également sous-estimé le nombre d'heures. Quant au prix du deuxième soumissionnaire conforme, il révèle une surestimation incompréhensible des différents taux horaires, notamment ceux des techniciens.

Les Commissaires ont obtenu toutes les réponses à leurs questions concernant le fonctionnement de ce service et du système de surveillance, qui implique une connexion du service externe par VPN, permettant ainsi d'obtenir des données relatives au fonctionnement des équipements sept jours sur sept, incluant les jours fériés.

En conclusion, les commissaires comprennent bien la nécessité et l'urgence d'octroyer ce contrat, notamment en raison des risques d'entretien sur le réseau d'eau et de l'obligation de vérifier les débitmètres sept jours sur sept et de l'importance d'éviter une perte de bénéfice pour la Ville de Montréal. La Commission retient que l'écart observé est favorable à la Ville et tient à souligner la prudence du comité exécutif qui a décidé de soumettre ce contrat à l'examen de la Commission, qui, quant à elle, a su se montrer flexible en recevant ce mandat séance tenante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE206261001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.